

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27274**

Intitulé

MASTER : MASTER Mention « Ethique »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université Toulouse 1 Capitole, Université Jean Jaurès - Toulouse 2	Recteur de l'Académie Chancelier des Universités, Présidents des l'Universités habilitées à délivrer les diplômes

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

127 Philosophie, éthique et théologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

*Cette mention comprend un parcours type « **Ethique du soin et recherche** » dont les activités et les compétences ou capacités attestées sont décrites ci-après.*

- Application des méthodes de réflexion sur les pratiques médicales, les décisions politiques relatives au vivant, éthique du soin, droit du vivant, risques relatifs au vivant.
- Aide à la réflexion, analyse des problèmes, aide à la décision et à l'action, gestion des risques dans les domaines de la pratique médicale et de la Recherche en biomédecine et, sur les plans épistémologique, éthique, politique et philosophique liées à la médecine et au vivant.
- Intervention en situation de crise ouverte, dans le cadre de situations privées ou publiques, mettant en jeu des risques et la qualité des soins dispensés, et exigeant qu'une décision soit prise.
- Mise en place de cellules de gestion des risques et participation à procédures qualité.
- Dans le domaine de la Recherche, définition d'un sujet d'enquête et mise en œuvre des procédures d'investigation et d'interprétation menant à des conclusions scientifiquement valables.
- Élaboration de mémoires, de publications et d'exposés oraux. Conjointement (dans la plupart des cas), enseignement de la discipline dont il est spécialiste.

- Aider à la prise de décision en situation de risques, caractérisée par la complexité des facteurs impliqués
- Prendre des décisions en tenant compte des questions réglementaire et éthique dans le domaine de la médecine, mais également dans tout domaine où ces questions se posent
- Concevoir des dispositifs de médiation culturelle adaptés à différents publics, selon le contexte social et territorial
- Analyser les énoncés et les propositions
- Élaborer des projets, des textes argumentés, des documents synthétiques
- Corréler les différentes branches du savoir dans une perspective pluridisciplinaire (philosophie, littérature, civilisation, histoire des idées)
- Appliquer les techniques appropriées en utilisant des outils méthodologiques
- Construire, négocier, réaliser des projets de recherche appliquée

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation
- Evaluer et s'autoévaluer dans une démarche qualité
- S'adapter à différents contextes socio-professionnels et interculturels, nationaux et internationaux
- Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans,
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- O : Administration publique
- P : Enseignement
- Q : Santé humaine et action sociale
 - Responsable qualité des soins
- Auditeurs/auditrice qualité services
- Consultant/consultante en management qualité du soin, en recrutement

- Éthicien
- Médiateur/médiatrice

Sous réserve d'obtention de concours :

- Chargé/chargée de recherche en sciences humaines
- Chercheur/chercheuse en sciences humaines et en sciences sociales
- Chargé/chargée de cours, d'enseignement du supérieur
- Attaché/attachée temporaire d'enseignement et de recherche - ATER

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

M1502 : Développement des ressources humaines

K1206 : Intervention socioculturelle

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

K2107 : Enseignement général du second degré

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.

Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Toulouse I en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Arrêté du 15 avril 2016 accréditant l'Université Toulouse II en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Arrêté du 1er juin 2016 accréditant l'Université Toulouse III en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation : article L613-3 et L613-4

Références autres :

- Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-tlse3.fr/observatoire-de-la-vie-etudiante-239350.kjsp>

ou <http://www.univ-tlse3.fr/ove>

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?RH=02Diplomes>

Autres sources d'information :

<http://www.ut-capitole.fr>

<http://www.ut-capitole.fr/formations/nos-diplomes/masters/master-m1-mention-ethique-parcours-type-ethique-du-soin-et-recherche-569245.kjsp?RH=1319184811891&IFRAME=null>

<http://www.univ-tlse2.fr>

<http://philosophie.univ-tlse2.fr/>

<http://www.univ-tlse3.fr>

<http://www.univ-tlse3.fr/master-sciences-technologies-sante-sts-br-mention-sante-publique-143948.kjsp?RH=1237305346255>

[Université Toulouse III](#)

[Université Toulouse I](#)

[Université Toulouse II - \(Jean Jaurès\)](#)

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse I - Capitole - 2 rue du Doyen Gabriel Marty, 31042 TOULOUSE CEDEX

Université Toulouse - Jean Jaurès, 5 Allées Antonio Machado, 31058 TOULOUSE CEDEX 9

Université Toulouse III - Paul Sabatier - 118 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

Historique de la certification :

À UT2], jusqu'en 2016, le parcours « Éthique du soin et recherche (philosophie, médecine, droit) » était enregistré sous la Mention « Philosophie » Spécialité « Éthique de la décision et gestion des risques relatifs au vivant ».

À UT3, à partir de 2016, la mention « Éthique » anciennement rattachée à la mention « Santé Publique » devient autonome. À partir de 2016, le parcours-type « Éthique du soin et recherche (Philosophie, Médecine, Droit) » se substitue à la spécialité « Éthique de la décision et gestion des risques relatifs au vivant ».

Changement de nom de l'«Université de Toulouse II - Le Mirail» en «Université Toulouse - II» conformément à l'article D 711-1 du code de l'Éducation (modifié par les décrets nos 2013-805 du 3 septembre 2013 et 2014-1038 du 11 septembre 2014).

Utilisation du nom d'usage «Université Toulouse - Jean Jaurès» selon le vote du Conseil d'Administration de l'Université Toulouse - II en date du 25 mars 2014.